

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le **lundi 11 mai 2026** à 19 h 30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à régulariser l'implantation d'un garage privé autonome situé à une distance de 0,79 mètre de la ligne latérale de lot, alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 1 mètre, soit une dérogation de 0,21 mètre.

Identification du site concerné :

L'immeuble est situé sur le lot 4 711 565 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 28, rue Beaucauge à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Monsieur Maxime Clément et de Monsieur Alex Clément.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 23^e jour du mois d'avril 2026.

(original signé)

Me David Cousineau
Directeur général et greffier-trésorier adjoint